



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

---

RESSOURCES  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE  
INSTITUTIONNELLE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de la Commission départementale de suivi de la sécurisation des passages à niveau pour le Département d'Eure-et-Loir (CDSSPN)**

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

**N°CC2026-128**

---

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	105
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	1
Votants	110
Secrétaire de séance : Alain CAPÉРАН	

L'an 2026, le 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN.

**Étaient présent(e)s :**

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉРАН (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux)

; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMIN (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussey) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINÉ (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet) ; Caroline VABRE (Dreux).

**Pouvoir(s) :**

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé,**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est l'autorité organisatrice de la mobilité, conformément aux dispositions des articles L. 1231-1 et suivants du code des transports.

Dans ce cadre, elle s'attache au respect des conditions de sécurité des infrastructures de transport implantées sur son territoire.

La sécurité des passages à niveau constitue un enjeu majeur de sécurité publique, au croisement des réseaux routiers et ferroviaires. Ces infrastructures présentent des risques particuliers nécessitant une vigilance constante et une coordination renforcée entre l'ensemble des acteurs concernés.

Dans le cadre du plan d'actions national pour améliorer la sécurisation des passages à niveau, l'État a instauré une gouvernance locale et nationale visant à renforcer le suivi et la prévention des risques, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'aménagement et de sécurisation.

À ce titre, l'arrêté préfectoral de 2022 portant création et composition de la Commission Départementale de Suivi de la Sécurisation des Passages à Niveau pour le département d'Eure-et-Loir, institue une Commission départementale placée sous la présidence du préfet d'Eure-et-Loir ou de son représentant.

La CDSSPN est composée, comme suit :

- des représentants des services de l'État ;
- des représentants des gestionnaires des voies ferroviaires ;
- des représentants des gestionnaires de voirie ;
- des représentants des associations et fédérations nationales concernées ;
- des représentants des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle régionale et départementale.

A ce titre, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de désigner un représentant et un suppléant au sein de la CDSSPN.

Concernant les modalités de désignation, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L. 5211-1 du CGCT :

- les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-21,  
Vu l'arrêté préfectoral de 2022 portant création et composition de la Commission Départementale de Suivi de la Sécurisation des Passages à Niveau pour le département d'Eure-et-Loir  
Vu l'arrêté préfectoral de 2023 portant modification de la composition de la commission départementale de suivi de la sécurisation des Passage à Niveau en Eure-et-Loir*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (17 contre, 6 abstentions, 1 n'a pas pris part au vote) :**


**ARTICLE 1 : CONSTATE** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la Commission départementale de suivi de la sécurisation des passages à niveau pour le Département d'Eure-et-Loir, après appel de candidatures :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Evelyne DELAPLACE	Mounir CHAKKAR

**ARTICLE 2 : DESIGNÉ EN CONSÉQUENCE** les élus appelés à siéger au sein de la Commission départementale de suivi de la sécurisation des passages à niveau pour le Département d'Eure-et-Loir comme indiqué ci-dessus.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à notifier ces désignations au Président de la Commission départementale de suivi de la sécurisation des passages à niveau pour le Département d'Eure-et-Loir.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :  <b>30 AVR. 2026</b>  La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	<b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> Dreux, le <b>30 AVR. 2026</b>  Président <b>Christophe LE DORVEN</b>   Secrétaire de séance <b>Alain CAPÉLAN</b>
---	--